



# Délibération du Conseil Municipal

## du 12 mars 2026

L'an deux mille vingt-cinq, le 12 mars, à *vingt heures*, le Conseil Municipal de la commune de DONGES s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal de la mairie de DONGES, après convocation légale en date du quatre mars deux mille vingt-six, sous la présidence de Monsieur François CHENEAU, Maire.

**Nombre de conseillers en exercice : 29**

**Etaient présents : 22**

Messieurs CHENEAU François – SIMON Daniel – Mesdames LECAMP Yveline - PIRAUD Monique – GUINARD Chantal – PICOT Marie-Andrée – OLIVEIRA Angélique - Monsieur GIRARDEAU Alain - Madame MARTIENNE Alice - Monsieur DUVAL Cédric – Mesdames ROQUET Christelle - MINGOT Aurélie – Messieurs FROCRAIN Frédéric - OUISSE Laurent – GAUDIN Nicolas - DELALANDE Mickaël - Madame MISIN Christine – Monsieur PABOIS Alain – Madame MOINARD Joséphine – Messieurs MIAULT Vincent - PERRIN Yvonnick – BAUDICHAUD Ghislain

**Etaient excusés avec pouvoirs : 1**

Madame ROYER Carine (procuration à Mme LECAMP Yveline)

**Etaient excusés : 2**

Monsieur LETILLY Tony  
Madame BOSSE-PERUS Viviane

**Etaient absents : 4**

Monsieur ROULET Jean-Paul  
Monsieur RIAUD Didier  
Madame BRICHE Pascaline  
Madame PIED Magalie

**Secrétaire de séance :** Monsieur OUISSE Laurent

\*\*\*\*\*

### DELIBERATION N° 1

## Projet n° 1 : Budget Général 2026

### Fixation des taux de la fiscalité directe locale pour 2026

\*\*\*\*\*

**Rapporteur :** Monsieur Le Maire

#### Exposé

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles suivants :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales,
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°1 du 26 février dernier prenant acte du Débat d'Orientation Budgétaire pour 2026,

### Proposition

Afin de permettre à la commune de dégager une capacité d'autofinancement suffisante pour continuer à mettre en œuvre ses projets, il est proposé de faire évoluer les taux d'imposition en 2026 de +2% par rapport à 2025 et de les fixer à :

	pour mémoire taux 2025	Taux 2026	% de variation
Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties	32,97%	33,63%	2,0%
Taxe Foncière sur les Propriétés Non bâties	45,39%	46,30%	2,0%
Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'Habitation Principale	19,83%	20,23%	2,0%

La commission des Finances du 9 mars dernier a pris acte de cette proposition.

Monsieur le Maire invite le Conseil à en délibérer.

### Décision

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à 17 voix pour et 6 abstentions (Y. Perrin, M. Delalande, V. Miault, A. Pabois, J. Moinard, C. Misin)

➔ **DECIDE DE MODIFIER** taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les **FIXER** à :

- **Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 33,63 %**
- **Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties : 46,30 %**
- **Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'Habitation principale : 20,23 %.**

➔ **AUTORISE** M. Le Maire à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et le charge de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Pour extrait conforme  
Donges, le 13/03/2026  
Le Maire : François Cheneau

